

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS



Déclaration de Maladie
M22- 0020896

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5323 Société :
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : ABoudou Rachid
 Date de naissance : Ag0 194
 Adresse :
 Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :/...../.....
 Nom et prénom du malade : Age:
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Hypertension artérielle essentielle + dyslipidémie
 Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le :
 Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation GNDP N° : A-A-215 / 2019

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Casablanca, le : 03.11.2023

M^{re} ABOUOUBOU - RACHID

269,00 x 3.

1) Coveram 10/5 mg.



1/10 x 2

2) Crestor 5 mg



0

0

1/2

3) Zylonic 100 mg

0

0

1/2

TAT
de
86
mois

PHARMACIE MARINA
SOFIA KOUHEN
1. Rue Ibrahim el-Jahiri (Ex Taravo)
Bourgogne - Casablanca
☎ : 94.24.39

Docteur Ghislaine CHERKAoui
CARDIOLOGUE
Bd. Bourgogne Angle Abou Wakt
Khalaf Résidence Dar Annakhil II
RDC - Casablanca
Tél.: 0522 47 43 82

1035120

Maphar
Bd Alkimia N° 6, Qi.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Crestor 5mg cp pell b30
P.P.V : 114,10 DH



Maphar
Bd Alkimia N° 6, Qi.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Crestor 5mg cp pell b30
P.P.V : 114,10 DH



269,00

269,00

269,00

Dr CHERKAOUI GHISLAINE

Nom : ABOUDOU RACHID

Sex Male Lit No

Age: Date 03/11/2023 11 04 57

SN 0002148 Section

Cli No CaseNo

Fréquence	1000Hz	QT Interval:	447ms	Prompt
Temps d'écha	21s	QTc Interval:	405ms	
FC	49bpm	P Axis:	166 60,°	
P Interval:	224ms	QRS Axis:	119 20,°	
QRS Interval:	84ms	T Axis:	122 30,°	
T Interval:	229ms	RV5/SV1:	1 08/0 37mV	
PR Interval:	260ms	RV5+SV1:	1 45mV	

TA = 120/80 mm Hg

Docteur Ghislaine CHERKAOUI
 CARDIOLOGUE
 Bd. Bourgogne Male Abou Whakt
 Khalaf Résidence Dar Annakhil II
 RDC- Casablanca
 Tél.: 0522 47 43 82

